

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE

ORGANISÉE PAR GIRONDE VIGILANTE du 6 OCTOBRE 2017 à 19H00 à LEPARRE

Jean-Francis SEGUY, Président de Gironde Vigilante, ouvre la réunion publique à 19 heures et présente Bernard GUIRAUD, Maire de LEPARRE et ancien sapeur-pompier professionnel qui accueille cette réunion au sein de sa commune.

Le Président souligne la présence de divers élus du Médoc, notamment Jean-Jacques CORSAN, Conseiller Régional du Médoc, Grégoire DE FOURNAS, Conseiller Départemental du Nord-Médoc, des Élus de SAINT-LAURENT MEDOC, de LEPARRE, de QUEYRAC... en rappelant que ce sont les élus qui ont en charge la sécurité.

JFS présente les membres du bureau de GV et liste les élus excusés.

Le Président rappelle que GV a été créée en 2007 après le drame de Bazas pour la défense des usagers des services publics d'incendie et de secours. Il souligne que le rôle de l'association s'inscrit prioritairement dans le cadre de la ruralité, et dénonce les secours à deux vitesses.

L'association est constituée d'anciens pompiers, d'élus et de personnes de la société civile. Parmi eux figurait Michel PEYRONDET, ancien maire de LACANAU, décédé en janvier dernier.

Il lui est rendu un hommage, une minute de silence est observée.

Avant de donner la parole à Bernard GUIRAUD, le Président rappelle les trois sujets qui vont être abordés :

- Les feux de forêt
- Les secours à personne
- Un sujet dont on parle beaucoup, même si on est à LEPARRE aujourd'hui, mais qui concerne aussi la forêt, c'est la problématique des champs captants

Le Président donne la parole à Bernard GUIRAUD

Bernard GUIRAUD rappelle qu'il est issu du SDIS et souligne qu'il est heureux de revoir d'anciens collègues.

Il tient à souligner qu'il faut tenir compte de l'expérience, et tout en étant conscient des problèmes générationnels, il insiste sur le fait qu'il faut écouter l'histoire.

Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé avant car c'est grâce à l'expérience qu'on évolue toujours.

GV a été créée après le drame de BAZAS, il s'en souvient car il était, à l'époque, le Président du SNSPP 33 (Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels de la Gironde) et le trésorier national.

C'était malheureux, car ce drame était arrivé quelques années après tout ce que dénonçait le syndicat des pompiers sur le nouveau fonctionnement du SDIS. Le Directeur récemment nommé, avait mis en place une réorganisation visant à concentrer les pompiers professionnels sur la CUB tout en s'appuyant sur les pompiers volontaires en ruralité (le principe français est basé sur le volontariat). Il affirme que les pompiers volontaires sont nécessaires mais qu'il n'est pas raisonnable de s'appuyer excessivement sur eux.

Il rappelle que dans le cadre syndical, il a sillonné la France entière, DOM-TOM compris, avec Jean-Michel MEROLA, pour alerter sur les problématiques du milieu rural sans pour cela monter des territoires contre d'autres, chacun ayant ses spécificités et aussi ses besoins.

Le matin même, il a participé avec Jean-Jacques CORSAN et Grégoire DE FOURNAS à une réunion sur les conférences territoriales animée par le Sous-Préfet et il se rend compte qu'on est en train une fois de plus de les monter les uns contre les autres, les gros contre les petits, en accordant des subventions aux uns et pas aux autres. En créant ces différences, on s'éloigne du terrain et des difficultés rencontrées et on recentre sur la Métropole (services publics...). BG estime que GV est essentielle car c'est une association qui fait force de proposition et élimine ainsi les risques que les

élus « s'endorment ».

GV est l'élément qui permet de motiver nos décideurs du SDIS pour qu'on n'enlève pas tout dans le milieu rural.

BG rappelle les sujets importants :

- la problématique de la forêt qui est un élément essentiel sur la commune de LEPARRE avec une DFCI qui travaille bien,
- le secours à la personne, il est très attentif mais, même s'il l'est, il n'est pas au SDIS 33. Il sait qu'il s'y trame des choses et que l'on veut encore diminuer les professionnels sur le milieu rural et compte sur GV pour faire remonter les informations,
- et enfin, de manière plus anecdotique la question des frelons ; à cet égard, il souligne que l'enlèvement et la destruction des nids de frelons sont à la charge des particuliers, ce qu'il estime anormal, car ils ne sont pas responsables de la présence des nids. Ce ne sont pas eux qui ont créé le danger

Selon lui, le service public est de moins en moins assuré, en cause, la présence de moyens en nette diminution avec une augmentation notable des charges. Il tient à souligner qu'il est un fervent défenseur des services publics.

En ce qui concerne la polyclinique de LEPARRE, BG est un peu plus confiant. Il avait souhaité être présent au conseil d'administration mais cette demande a été rejetée car cela n'est pas statutaire. Il souligne néanmoins que la polyclinique organise de nombreuses réunions et que les choses avancent.

Les projets médicaux se concrétisent, des médecins spécialistes reviennent.

BG est un peu plus confiant sur le volet hospitalier mais un peu moins sur les autres services et notamment sur le service d'incendie et de secours.

JFS précise que l'on peut rajouter comme note positive, les maisons de santé pluridisciplinaires.

GV n'est pas que négative et que lorsque les choses avancent comme la polyclinique ou les maisons de santé, elle sait aussi le dire.

BG termine son propos en estimant que lorsque l'on dénonce quelque chose il faut être en mesure de faire des propositions et que c'est bien ce que fait Gironde Vigilante qu'il remercie. Il y a nécessité, selon lui, de toujours échanger et discuter.

Applaudissements de la salle

I - FEUX DE FORÊT

Jean-Francis SEGUY reprend la parole et poursuit par une problématique dont Gironde Vigilante parle depuis de nombreuses années maintenant et pour laquelle nous avons pu constater que tout repose malheureusement bien souvent sur la présence des Canadair. Les stratégies, même si nous ne sommes pas « habilités » à les juger, sont des stratégies qui s'appuient beaucoup trop sur le moyen de lutte que sont les bombardiers d'eau.

Il est clair que nous avons eu à vivre des périodes difficiles depuis plusieurs années (feux de LACANAU, de SAINT-JEAN-D'ILLAC, de CISSAC). Nous avons fait des propositions, quelquefois laissées lettres mortes.

Avant de lancer le débat, il tient à présenter la position de Gironde Vigilante par rapport au feu de CISSAC et sur lequel Christiane AUCANT a pu s'exprimer en publiant le sentiment de notre association sur notre blog.

Il donne la parole à la secrétaire de GV qui fait la lecture de son commentaire publié le 19 mai 2017.

[*Retour sur l'incendie de Cissac*](#)

Gironde Vigilante tient à saluer le comportement exemplaire de nos sapeurs-pompiers et de leurs camarades venus d'autres départements lors du feu de forêt qui avait pris naissance à Cissac.

Certes 1 100 hectares de forêt ont été détruits, mais ils ont su par leurs actions protéger les entreprises, les commerces et les habitations qui se trouvaient au cœur de la fournaise, sauvant l'outil de travail et les biens de nombreuses personnes. Nous avons une pensée toute particulière pour les sapeurs-pompiers qui ont été blessés au cours de cet incendie.

Le changement climatique s'impose à nous et les récents feux de forêt qui en 2015 ont détruit 580 hectares à Saint-Jean-d'Illac et aujourd'hui près du double dans le Médoc prouvent que, malgré les progrès techniques et les éventuelles leçons tirées des feux passés, nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe écologique mais aussi humaine.

Nous n'aurons jamais de prise sur le climat, par contre, il existe un code forestier que nous devons respecter. Depuis plusieurs années, l'homme a tendance à exploiter un maximum la nature rasant des haies, comblant des fossés et plantant sur la moindre parcelle de terrain gagnée, réduisant ainsi les surfaces non boisées le long des routes ainsi que les pare-feux.

Cette fois nous avons eu beaucoup de chance. En effet, ce feu s'est déclaré en journée et les Canadair ont pu intervenir rapidement. De plus, les cultures ont permis de stopper la propagation de celui-ci.

Toutefois nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes :

- ◆ *S'il n'y avait pas eu les cultures ?*
- ◆ *Et si ce feu s'était déclaré la nuit et que les Canadair n'aient pu décoller ?*

Nous devons prendre conscience de notre rôle à jouer dans cette lutte et faire le maximum pour limiter les facteurs favorisant les départs de feux et leur propagation. Il y a des règles à respecter. N'oublions jamais que 86 % des départs de feu sont dus à l'homme.

Gironde Vigilante remercie encore les sapeurs-pompiers pour leur courage et leur dévouement durant ce sinistre. »

Christiane AUCANT tient à rappeler une nouvelle fois que **GV ne s'en prend pas aux sapeurs-pompiers mais à la nouvelle organisation du service départemental d'incendie et de secours.**

Jean-Marie-DARMIAN, Administrateur du SDIS, a accusé GV de discréditer l'action le SDIS de la Gironde, de faire une campagne de dénigrement, des présentations erronées de faits et des accusations voilées. Toutefois sur son blog "Roue libre", dans une publication intitulée "Sécurité des biens et des personnes : il y a le feu partout !", il confirme que "les moyens humains s'amenuisent" à cause de la "faiblesse de l'engagement citoyen solidaire". Mais également que : "La priorité étant donnée sur le plan stratégique à la prise en charge massive et aussi rapide que possible du « départ de feu » on atteint 90 % de maîtrise de l'incendie forestier dans ses premières heures sauf conjonction d'éléments défavorables". Tout comme le pense Gironde Vigilante

JFS parle des phénomènes les plus marquants :

- La flotte de Canadair vieillissante
- Le coût d'intervention des Canadair
- Le manque de moyens
- La flotte de sécurité civile européenne à concrétiser
- L'entretien des forêts et le débroussaillage autour des habitations
- Le nettoyage des bas côtés des routes et des fossés
- Les panneaux de prévention pour les feux de forêt à développer
- etc...

Il rappelle qu'il y a des personnes compétentes sur lesquelles il est impératif de s'appuyer, les

usagers, les élus, les sylviculteurs et les associations de DFCI notamment.

Le Président donne la parole aux élus et aux usagers.

Jean-Jacques CORSAN relève que c'est la commune de SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL qui a été la plus touchée lors du feu qui s'est déclaré à CISSAC. Il souligne qu'à l'époque où il était maire de cette commune, il travaillait main dans la main avec la DFCI mais estime qu'il y avait trop peu de moyens pour réaliser tout ce qu'il y avait à faire. Le problème des fonds de la DFCI est un problème majeur.

L'association des riverains du lac de Lacanau (ARLL) demande la multiplication des panneaux de prévention en forêts pour, notamment, interdire aux promeneurs de fumer car c'est catastrophique.

JFS souligne qu'il y a un réel problème d'incivilité et fera parvenir cette demande au colonel Eric LENDRES, Chef du groupement Nord-Ouest du SDIS de la Gironde. Il n'y a pas assez de panneaux de prévention.

JFS demande s'il y a des remarques sur l'entretien de la forêt.

Un petit propriétaire forestier de SAINT-LAURENT-MÉDOC relève que dans une autre commune, certaines pistes sont très mal entretenues et inexploitable avec des arbres de plusieurs années en plein milieu. De ce fait, elles sont impraticables et qu'il est indispensable de remédier à ce problème. Bien qu'il en ait informé à plusieurs reprises le Maire de la commune et ses représentants, rien n'a été fait depuis des années. En cas d'incendie, où vont passer les sapeurs-pompiers ? Surtout que sur les fossés il manque également de ponts et il serait utile de faire des passages à gué. De plus, il s'interroge sur la propagation du feu de Cissac à des jeunes forêts de 7 ou 8 ans, n'y aurait-il pas eu des délais d'intervention trop longs ?

Jean-Michel MEROLA, Vice-Président de GV, répond qu'il y avait autrefois une section préventive avec du matériel pour entretenir les pistes et que les interventions de cette nature, à la charge des communes, se faisaient à prix beaucoup plus bas qu'en ayant recours aux entreprises privées comme maintenant ; les priorités étaient décidées en concertation entre les pompiers et les DFCI.

Concernant les panneaux de prévention, Christiane AUCANT fait remarquer que GV regrette aussi qu'il n'y en ait pas partout, en particulier sur les petites voies communales qui sont les plus étroites et qui sont celles dont les fossés sont les moins entretenus. En vue aérienne, on ne les distingue même pas, et en cas de départ de feu on sait pertinemment que le feu traversera la route.

Une campagne de prévention a eu lieu sur les autoroutes avec des affichages à l'arrière des camions : "mégots jetés, forêt brûlée".

Les sapeurs-pompiers de l'Hérault avaient publié une affiche intitulée "Ce petit geste qui fait de vous un gros con".

CA fait part d'un fait divers à ANNECY, où une conductrice de 41 ans a jeté son mégot par la fenêtre de son véhicule, malheureusement celui-ci est revenu à l'intérieur y provoquant un incendie sur les sièges arrière. Elle s'est arrêtée de toute urgence sur une aire d'autoroute à quelques mètres d'une station service, le système de frein ayant été endommagé et sans l'intervention rapide des personnes qui s'y trouvaient, il y aurait pu avoir un drame. Elle s'en est sortie mais avec de graves brûlures au visage, à la poitrine et au dos.

Malheureusement, trop souvent, on voit des gens jetés des mégots par leur portière, peut-être que des amendes les en dissuaderaient.

JFS fait remarquer que le code forestier interdit de fumer et de transporter du feu dans les forêts mais pas dans son véhicule.

JFS donne la parole à Jacky COSTES, Président d'Honneur et fondateur de Gironde Vigilante, qui a été conseiller du Préfet lorsqu'il était à la retraite et chef de district à la protection civile.

Jacky COSTES fait part de ses remerciements pour la continuité de GV et tout particulièrement à la secrétaire de l'association, Christiane AUCANT pour son travail.

JC souhaite que soit demandée au Ministère de l'Intérieur une enquête comparative pour déterminer ce qui se passait avant la départementalisation et à l'heure actuelle ainsi qu'un bilan sur ses effets.

Il souligne, en ce qui concerne la ruralité, que 50% des effectifs des pompiers sont partis sur la CUB tout en sachant que l'on venait de subir une tempête qui avait fait des dégâts considérables sur nos forêts et que tout était par terre. Il précise que maintenant tout repousse mais que la forêt est plus dangereuse que jamais. Le dérèglement climatique entraîne son lot de tempêtes, de sécheresse et de feux de forêt comme jamais auparavant.

Les Maires ne sont pas responsables de la réorganisation, ils ne sont pas pompiers et ne remettent pas en doute les affirmations du SDIS leur promettant que tout marcherait mieux qu'avant.

Il rappelle aussi l'impact de la mise en place des 35 heures en ajoutant qu'il n'y a plus de gens logés en caserne, conduisant ainsi systématiquement à attendre les volontaires, la nuit, les week-ends et les jours fériés. Des délais d'intervention ont été votés, les sapeurs-pompiers ont 15 minutes pour partir. En cas d'incendie ou d'infarctus, c'est beaucoup trop.

JC conclut que ces facteurs entraînent des délais d'intervention bien trop longs alors qu'avant l'application de la loi de départementalisation, les départs se faisaient dans les 2 minutes après réception de l'appel.

Il regrette également la suppression du corps des sapeurs-pompiers forestiers. La forêt des Landes de Gascogne peut être défendue par des moyens au sol d'autant plus que la flotte aérienne est vieillissante que les nouveaux avions commandés ne seront pas livrés toute de suite et que d'autres avions seront bientôt inutilisables. Il faut donc privilégier les moyens au sol.

JC a téléphoné au Président du SDIS du Lot-et-Garonne, Monsieur Francis DA ROS qui lui a confirmé qu'il était en train de remettre 18 petits centres de secours en route parce que, lui, n'a jamais voulu céder.

JC précise, qu'à titre personnel, il a préparé un dossier complet à cet égard et qu'il compte sur Benoît SIMIAN, député de la Gironde, pour le transmettre au Ministère de l'Intérieur.

JC rappelle, qu'en cas de problème dû à la départementalisation, d'après les statuts de Gironde Vigilante, l'association peut se porter partie civile auprès de la justice.

Par ailleurs, JC relève qu'autrefois à LESPARRÉ il y avait 82 pompiers volontaires et seulement 20 aujourd'hui tout en insistant sur la lourdeur de leur tâche. À ce propos, il cite le cas d'un pompier volontaire, présent dans la salle, qui a rencontré d'importantes difficultés pour faire reconnaître deux blessures en service commandé.

Le problème de leur sécurité reste posé.

JFS donne la parole à Guy PEYRE, Vice-Président de Gironde Vigilante

Guy PEYRE précise, en ce qui concerne l'organisation du SDIS en Gironde, que ce département est quasiment le plus gros de France en terme de ressources humaines, mais fonctionne comme un petit département. Il souligne qu'il y a plus de cent mille interventions par an et qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure organisation et une meilleure utilisation des RH.

GP relève qu'avant les réformes, les pompiers professionnels travaillaient 72 heures voire plus, ce qui permettait bien évidemment de faire face aux besoins et une continuité de service.

Il précise qu'aujourd'hui, il y a des centres tous les 15 km en moyenne, mais peu armés. Selon lui, il pourrait être envisagé d'instaurer un système comportant six centres de premier niveau fonctionnant 24h/24h avec des effectifs plus importants ainsi qu'un régime de service adapté pour les Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires permettant d'assurer des départs immédiats sur un rayon d'action maximum de 20 à 25 km, soutenus par des centres de deuxième niveau. Il rappelle qu'en moyenne le temps de préparation pour se rendre au centre est de 15 minutes rallongé d'une minute

supplémentaire par kilomètre pour se rendre sur le lieu du sinistre.

GP estime que la départementalisation n'a pas fait que du bien mais c'est un passage obligé. Toutefois avec les ressources humaines que possède le département, on pourrait travailler autrement.

La secrétaire de GV ajoute que Jean-Marie DARMIAN, administrateur du SDIS a écrit : *“Il faut savoir qu’actuellement les communes ou des intercommunalités ne participent à la sécurité incendie et aux secours aux personnes que sur la base de populations totalement obsolètes.”*

Il faut savoir que bientôt les mairies verront leur participation au SDIS fortement augmentée puisque celle-ci était basée jusqu'à présent sur la population de 2002, alors qu'elles subissent déjà des baisses de dotations de l'Etat.

CA rappelle que depuis des années Gironde Vigilante a fait la proposition de la création d'une flotte aérienne européenne. Reçue par le Député Benoît SIMIAN, celui-ci n'a pas manqué d'attirer notre attention sur le fait que la problématique des incendies de forêts concerne essentiellement 5 pays européens sur 28...

CA revient sur le coût des interventions des Canadair. On a supprimé des moyens au sol seulement l'emploi des Canadair a un coût impressionnant. Il convient de souligner que chaque canadair nécessite annuellement 1,9 millions d'euros de frais d'entretien tout en sachant qu'ils sont vieillissants (selon le site du Sénat pour l'exercice 2004 – 2005). L'heure de vol d'un Canadair revient environ à 16 000 €.

JM MEROLA souligne qu'un Canadair fait des rotations quand il intervient , il revient sur le feu car il peut s'approvisionner dans notre région, sur les lacs, la Garonne, l'océan, dans les 7 minutes maximum. Les autres moyens aériens sont des avions terrestres. Il faut créer des stations de remplissage, et dans le meilleur des cas les rotations prennent 35 à 40 minutes.

Le gouvernement veut acheter 6 Dash qui peuvent larguer du retardant mais cela n'éteint pas le feu pour autant. Les Canadair aident beaucoup, mais ce sont les troupes au sol qui éteignent le feu définitivement.

II - SECOURS A PERSONNE

Est ensuite évoquée la Clinique Mutualiste de LEPARRE. Il est relevé les points positifs entre autres le maintien du service des urgences et celui de la maternité. L'établissement a été entièrement rénové. Il offre de nouveaux services comme une unité de chimiothérapie évitant ainsi à des patients d'aller jusqu'à BORDEAUX, d'un service de soins palliatifs, d'un service de soins de suite et de réadaptation, d'un service gériatrie. Un nouveau chirurgien spécialisé dans les membres supérieurs est venu en renfort à la clinique ainsi que cinq nouveaux ophtalmologues qui opèrent à la clinique dont trois assurent des consultations.

En revanche, en ce qui concerne les urgences, nos adhérents et sympathisants nous font souvent remonter leur désarroi, voire leur colère face à l'attente de prise en charge jugée beaucoup trop longue. Cette problématique se pose d'ailleurs, dans tous les établissements hospitaliers notamment à BORDEAUX.

JFS revient maintenant à la problématique des secours aux personnes

Il semblerait qu'aujourd'hui , il y ait un certain fatalisme vis-à-vis de ce grave problème que sont les secours d'urgence aux personnes.

Par le passé, les gens s'insurgeaient, se révoltaient contre l'arrivée tardive des secours. Ces retards sont dus au fait que le centre 15 fasse d'abord appel à ses propres structures, puis aux ambulances privées et enfin en dernier recours aux pompiers. Ces derniers doivent faire face aux délais d'équipement d'un véhicule, avec le nombre de personnes nécessaires, pour que celui-ci puisse partir. Si ce n'est pas le cas, ou si les pompiers les plus proches sont déjà en intervention, d'autres

casernes seront sollicitées, entraînant des retards en cascade.

JFS revenant sur les temps d'intervention, souligne que les chiffres ne sont plus comptabilisés de la même façon puisque le SDIS prend désormais en compte le temps à partir du départ de la caserne alors qu'auparavant c'était à compter de la réception de l'appel passé par le particulier.

Aujourd'hui, ce fatalisme fait que le centre 15 n'hésite pas à recommander parfois aux gens d'aller eux-mêmes aux urgences avec la personne accidentée ou le malade et de faire eux-mêmes office d'ambulance ce qui, pour nous, revêt un caractère de gravité important. Nous restons convaincus que ce n'est pas au malade de se faire amener par la famille ou ses amis et que cela reste une priorité des secours d'urgence aux personnes.

De plus en plus de personnes pensent que les secours ne viendront pas et donc préfèrent se rendre directement aux urgences.

Ce qui est beaucoup plus grave c'est que le centre 15 vous dise lui-même d'amener la personne souffrante aux urgences.

Il n'y a rien de plus terrible que de voir une personne pendue à la sonnette d'un centre de secours avec un mari qui fait un infarctus dans la voiture et à qui l'on dit « dépêchez-vous de l'amener aux urgences » parce qu'il n'y a personne dans la caserne.

Le Président de GV insiste sur la nécessité absolue de prompts secours et souligne que l'association souhaite obtenir de nouveaux témoignages à cet égard afin de faire changer les choses, ne pas succomber au fatalisme et baisser les bras.

Grégoire de FOURNAS, Conseiller Départemental du Nord-Médoc, vient pour la première fois à l'assemblée générale de GV avec beaucoup d'intérêt. Au Conseil Départemental il est appelé à voter le budget du SDIS et se base sur les témoignages positifs des pompiers et des syndicalistes du SDIS. Il a donc toujours voté le budget du SDIS n'ayant pas de critiques à formuler. Il est donc ravi d'être là pour avoir un avis constructif mais aussi critique qui permet d'affiner le jugement qu'il peut avoir sur ces questions. Il remercie GV pour cette invitation et espère qu'elle se renouvellera les autres années.

À cet égard, il cite un exemple personnel : confronté à un problème cardiaque dans son entourage, avec suspicion d'un infarctus, il a proposé d'amener cette personne à LESPARRÉ, le centre 15 lui a répondu : "Non, c'est trop grave, il faut que je vous envoie les secours". Il a été surpris de voir arriver une ambulance privée qui venait de CASTELNAU. Ils ont mis du temps à venir (plus de 20 minutes) et ignore si les deux ambulanciers sont formés au premier secours de façon assez sérieuse.

JFS fait remarquer que cette situation n'existe pas sur la communauté urbaine. Mais, en ruralité, le centre 15 fait d'abord appel à sa structure, puis aux ambulances privées et enfin en dernier recours aux centres de secours.

Un jeune homme de l'assistance fait part d'un incendie qui s'est produit à SAINT-MÉDARD avec des délais extrêmement longs et une maison entièrement détruite.

Robert LESCOUTRA, ancien pompier à la caserne centrale d'Ornano, indique qu'avant de prendre sa retraite, il partait en intervention dans les 2 minutes qui suivaient l'appel et souvent ils étaient contrôlés avec un chrono. Alors que maintenant, on peut voir des maisons entièrement brûlées suite à la nouvelle organisation.

Jacky COSTES précise que le SDIS s'abrite derrière un délai d'intervention de 14 ou 15 minutes, c'est pourquoi il demande à ce que les délais soient pris au moment de l'appel des particuliers et non au départ des centres de secours.

Monsieur Alain CROMBEZ, Président de l'association des amis propriétaires et locataires de LACANAU (APLLO) rappelle que l'été à LACANAU, la population s'élève à plusieurs dizaines de milliers de personnes. Or, le poste de secours se situe à LACANAU ville alors que nombre de

volontaires habitent LACANAU Océan, située à près de 15 km. En cas d'appel, ils se rendent donc à LACANAU ville pour repartir à LACANAU océan. Or, il existe au PYLA un centre déporté. Est-ce que l'importance que représente LACANAU Océan durant les deux mois d'été, ne justifierait pas que soit créé un centre déporté d'autant qu'une structure existe déjà ?

JFS répond que la question sera transmise au colonel Eric LENDRES.

JM MEROLA indique que cela s'appelle un détachement d'intervention préventif avec du matériel prépositionné en fonction des délais de route. JMM informe que c'est une possibilité mais que cela reste à la discrétion des décideurs.

Il ajoute que chaque département peut définir ses propres délais d'intervention grâce au SDACR et il n'y a absolument aucun recours si les secours sont partis dans les délais précisés dans celui-ci.

Guy PEYRE revient sur la problématique des urgences. En zone rurale, la chaîne des secours a subi une rupture depuis que les médecins généralistes ne sont plus présents comme ils devraient l'être. Auparavant les centres de secours qui intervenaient suite à un appel, faisaient appel au médecin local qui, bien souvent, était sapeur-pompier volontaire avec le titre de médecin capitaine. Malheureusement depuis la mise en place des compétences prises par le centre 15, les appels sont gérés par celui-ci.

GP fait remarquer que le service des urgences est souvent encombré par de la bobologie non traitée par les médecins.

GP estime que les maisons pluridisciplinaires devraient régler ce problème.

Christiane AUCANT précise que les personnes n'ont pas le choix puisque, dans notre région, il n'y a pas de médecin de garde la nuit, les week-ends et les jours fériés. L'unique recours est d'appeler le Centre 15, car les maisons de santé sont également fermées durant ces périodes.

CA cite un cas qui s'est passé à NANTES, où le SAMU a été condamné à payer 350 000 euros de dommages et intérêts à une infirmière à la retraite. Elle faisait un AVC, a téléphoné au centre 15, expliquant ses symptômes, paralysie etc.... Le centre 15 lui a tout simplement répondu que soit, elle faisait une dépression, soit elle était en état d'ébriété, donc d'aller se coucher et de rappeler le lendemain. Cette dame, sachant qu'elle faisait un AVC, a rampé jusqu'à chez ses voisins. Admise aux urgences, elle a eu des séquelles dramatiques.

Ce qui soulève le problème de l'appel au centre 15 qui doit déterminer les secours à vous envoyer sans vous voir.

JFS estime que, même s'il y a une marge de progression assez grande, il y a quand même une meilleure prise en compte de cette problématique par rapport au centre de traitement des appels et qu'il y a eu des améliorations grâce notamment à l'action de GV qui informe les médias.

JJ CORSAN cite son exemple personnel : il s'est rendu par deux fois aux urgences, pour un problème cardiaque et une blessure à la main, et il souligne qu'il a été pris en charge à la polyclinique de LEPARRE dans des délais raisonnables mais ne dit pas à quel moment de la journée sont survenus les faits.

Tout en précisant qu'il est d'une famille de pompiers, il constate qu'à la différence d'autrefois, il y a un problème de désertification médicale. Il estime qu'il faut surtout repenser la question de la médecine sur le territoire. Selon lui, **un service "SOS médecin rural" pourrait être envisagé** pour avoir des secours d'urgence beaucoup plus rapidement, car il faut être conscient que la médecine d'autrefois ne reviendra pas. Une réflexion sur une autre organisation est à mener.

JFS cite le cas de MARGAUX où il y a des permanences jusqu'à minuit.

JM MEROLA rappelle qu'autrefois dans toutes les casernes, il y avait au moins un médecin sapeur-pompier mais que cela a été démantelé pour des problèmes d'organisation et des questions financières. Il regrette que cela n'existe plus car on pouvait médicaliser pratiquement toutes les

interventions.

III – LE PROJET DE CHAMPS CAPTANTS

JFS tient à évoquer la problématique de l'eau plus particulièrement le projet de champs captants en soulignant que c'est un sujet d'actualité pour lequel les adhérents sollicitent Gironde Vigilante et dont on sait peu de choses.

Il présente Monsieur Jean PERAGALLO, Président de la DCI de SAUMOS, géologue à la retraite qui participe au comité de concertation sur les champs captants depuis 2014.

JFS précise que c'est un sujet qui va avoir une incidence à une époque où l'on parle de réchauffement climatique. L'eau est une ressource importante mais unique et qui concerne de nombreux utilisateurs. Quels seront les impacts sur notre vie de tous les jours, sur la biodiversité, sur la sylviculture et sur les feux de forêt ?

JFS indique que "Vive la forêt" a fait un excellent article sur leur revue et qui parle bien de cette problématique. Il laisse enfin la parole à ceux qui sont directement impliqués dans ce groupe d'études.

Jean PERAGALLO invité par GV en tant que Président de DFCI mais également adhérent s'est proposé pour faire un petit exposé sur les questions que se posent pas uniquement les sylviculteurs mais aussi la population.

La concertation a débuté en décembre 2014 ; elle est maintenant quasiment achevée depuis juin 2016.

JP précise que le champ captant prévu dans le Médoc est un ensemble de 10 à 12 forages prenant de l'eau à 200, 250 mètres de profondeur reliés entre eux par des canalisations se réunissant pour former un aqueduc allant jusqu'à SAINT-MÉDARD pour alimenter BORDEAUX Métropole.

C'est au demeurant très louable, seulement la surface en profondeur ne fait pas 250 hectares mais 10 km de long par 2 km de large à peu près.

Le recours à cette solution est étudié depuis le milieu des années 1990. Il faut ajouter que l'eau potable, dans beaucoup d'endroits en France, provient des rivières et non pas du sol.

C'est une décision des pouvoirs publics consécutive au fait qu'il y ait une nette progression du besoin (de 5 millions de m³ à 10 voire 12 millions par an). Les travaux devraient durer 5 ans pour un coût estimé à 60 millions d'euros.

Les forages prélèveraient 100 m³ à l'heure, 24h/24.

Se pose alors la question des effets des champs captants.

Ils vont capter dans les nappes profondes mais entre les nappes profondes et la surface il y a quasiment rien, il n'y a qu'une petite couche soi-disant imperméable. Il y a donc une très grande incertitude concernant les relations entre la nappe phréatique (celle qui nous fait vivre et se trouve en surface) et les nappes profondes avec qui elle communique et contribue à leur alimentation (c'est ce qui est écrit par le bureau d'études). D'un côté, on nous dit qu'elle alimente les nappes profondes mais, lorsqu'il s'agit d'aller puiser dans celles-ci, alors là elle ne les alimente plus.

La première étude en 2012, donnait un impact sur la nappe qui pouvait aller de -1 m à -1,5 m. Nous avons tous connu des années sèches avec plus d'eau dans les puits, plus d'eau dans les mares mais là c'est en supplément d'une année normale. Qu'en sera-t-il pour les années de sécheresse ?

Les études curieusement sont passées à des chiffres beaucoup plus acceptables moyennant des hypothèses non contrôlées (aucune validation extérieure scientifique).

Un pompage à 250 mètres de profondeur sur à peu près 2 000 hectares aura potentiellement un impact sur 20 000 hectares.

JP précise qu'en pompant du côté du TEMPLE il y aura un impact sur CARCANS, BRACH, LACANAU, SAINTE-HÉLÈNE, SAUMOS, LE PORGE, SALAUNES, LANTON, la nappe va baisser.

Un deuxième champ captant est prévu dans le Sud-Gironde à SAINT-MAGNE pour une mise en fonctionnement en 2024, avec donc un début des travaux dès 2018.

Il déplore qu'aucune étude sérieuse ne soit conduite sur les options alternatives comme le captage des eaux de la Garonne, le dessalement de l'eau de mer, l'utilisation des eaux pluviales ou de captage plus profond mais moins éloigné de BORDEAUX Métropole.

Le nerf de la guerre c'est l'argent. En 2009, un rapport au Premier Ministre, la valeur référence des services rendus par la forêt représentait 90€/ha/an. Ce chiffre est considérable, pour toute une vie du champ captant, il évite au producteur d'eau des traitements coûteux.

JP dénonce les risques d'impact sur la nappe phréatique, la production de nitrates et les évidentes répercussions sur la végétation, les zones humides et la multiplication des risques d'incendies. La population a intérêt à ce que la forêt et les zones humides restent.

Si les champs captants étaient maintenus il faudrait des moyens supplémentaires de lutte contre les feux de forêt (SDIS), les DFCI locales devraient approfondir les points d'eau, avoir des moyens supplémentaires pour la garde du feu...

Une question se pose : y aura-t-il des dédommagements éventuels ?

Les concepteurs du projet nient absolument la possibilité de dégâts. Même si des dommages étaient constatés, rien n'est prévu à cet effet.

Selon JP, il est absolument nécessaire de rechercher d'autres solutions.

JJ CORSAN qui représente la région au SAGE nappes profondes, précise qu'une réunion est très prochainement prévue sur ce dossier. Il ajoute que la Région refuse de financer les champs captants en soulignant qu'en tout état de cause, la question de l'eau potable n'est pas du ressort du conseil régional.

JFS demande si le SDIS 33 participe aux discussions et surtout, quelle est l'autorité compétente.

JJC précise que la compétence revient à BORDEAUX Métropole et insiste sur le fait qu'il n'y ait pas d'alternative présentée.

Le représentant de l'APLLO déplore le fait que BORDEAUX Métropole ne soit jamais représentée. Nous nous sommes habitués, dans notre environ administratif et politique locale, à la présence de nos élus locaux, de nos élus départementaux, de nos élus régionaux, que l'on peut questionner et à qui on peut demander des comptes. Or, BORDEAUX Métropole n'existe et ne s'impose que par son poids. Il est à déplorer que les villes importantes imposent leur choix au territoire.

JJC souscrit tout-à-fait à ce qui vient d'être dit et estime que le poids de BORDEAUX Métropole est tel qu'il n'existe pas de moyen de s'en affranchir.

JFS demande que Jean PERAGALLO poursuive son rôle d'information sur le sujet.

Grégoire DE FOURNAS, Conseiller Départemental, souligne que cet état de fait est conforme à la volonté du législateur tout en soulignant le côté pernicieux du poids de BORDEAUX Métropole. Les territoires ruraux restent les parents pauvres du département. Un mouvement de fond fait que quoiqu'il arrive sur de nombreux sujets on restera toujours les mal servis des pouvoirs publics du

département.

JFS rappelle que les Députés ont changé, Benoît SIMIAN nous a déjà reçu, d'autres vont le faire. On constate toutefois que certains sont très enclins à nous écouter avant les élections mais après, ce n'est plus tout-à-fait pareil. On en profite donc car ils viennent juste d'être élus et certains nous proposent de les rencontrer.

JFS clôture la réunion publique en rappelant que Gironde Vigilante met tout en œuvre pour sensibiliser les gens en sachant que nous sommes apolitiques, que nous ne sommes pas un syndicat et que notre objectif unique est l'intérêt des usagers des services publics d'incendie et de secours.

JFS remercie les élus qui nous soutiennent ainsi que les adhérents. Il demande aux élus de prendre conscience qu'il y a des spécialistes au sein de GV, des personnes qui peuvent les soutenir et les aider.

CA précise que nous devons arrêter de penser que c'est la fatalité, nous devons nous défendre. Quand il vous arrive un problème, que les secours mettent du temps à arriver que ce soit pour un incendie ou une urgence médicale, transmettez-nous vos témoignages que nous puissions faire remonter les informations aux autorités car celles-ci pensent que tout va bien.

En tant qu'élue à SAINT-LAURENT-MEDOC, CA tient à préciser aux communes rurales que si elles adhéraient toutes à Gironde Vigilante, l'association aurait plus de poids et pourrait monter au créneau. Le soutien de tous est important.

Bernard GUIRAUD, Maire de LEPARRE a demandé à GV de rester très vigilante concernant les éventuels projets du SDIS 33 comme des diminutions d'effectifs de sapeurs-pompiers professionnels, ou encore la fermeture de nouveaux centres de secours. Elle le sera, et ne manquera pas d'en informer la population dont elle défend les intérêts.

Pour Gironde Vigilante,
Christiane AUCANT, Secrétaire

Jean-Francis SEGUY, Président

